

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE OPERATIONNELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

Date de publication	:	25 septembre 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N° Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI/10-2019/UCP

### I. Contexte et Justification

L'éveil mondial sur les problématiques de l'environnement et la recherche d'un développement durable fortement médiatisées à l'occasion de la Conférence Mondiale sur l'Environnement de Rio en juin 1992 permettent de repositionner la question des déchets à sa juste place dans les préoccupations de développement : la production des déchets dans la société et l'évolution des comportements vis-à-vis de ceux-ci apparaissent comme un symbole dans les nouvelles approches de développement.

Les questions de salubrité publique et d'amélioration de la qualité du cadre de vie sont intimement liées à l'épineuse problématique de la gestion des déchets, et notamment des déchets ménagers et ceux assimilés. Ces questions sont une préoccupation grandissante notamment dans les centres urbains, qui, au Gabon particulièrement, rassemblent une grande majorité de la population. Elles sont également stratégiques pour les plus Hautes Autorités du pays dont l'action s'inscrit dans la volonté de faire du Gabon une référence en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de protection de la nature.

Aujourd'hui, les questions de gestion des déchets ménagers et assimilés relèvent de plusieurs autorités publiques, dont le Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie qui occupe une place centrale. Cependant, force est de constater que la gestion des déchets constitue une problématique qui n'est toujours pas résolue et qui se traduit par une accumulation croissante de déchets dans certains quartiers ou aux abords des villes, faute de solution adaptée. La constitution de ces dépôts sauvages entraîne la prolifération de nuisibles, responsables de la propagation de maladies, dégrade l'environnement et peut devenir une source importante de pollution des nappes d'eau souterraines.

A Libreville, par exemple, les déchets collectés sont déversés dans une décharge située à Mindoubé, au sud de la Commune. Le site, aujourd'hui quasiment saturé, s'étend sur 3 ha, et le stock de déchets est très important. La gestion de cette décharge constitue un enjeu environnemental et de santé publique majeur pour les autorités gabonaises.

En l'absence d'équipements et de dispositifs appropriés pour la collecte dans les quartiers sous-intégrés, les habitants jettent leurs déchets dans les cours d'eau et les canaux, provoquant ainsi une diminution de la capacité de ces ouvrages hydrauliques, voire une obstruction quasi-complète de certains ponts et dalots à l'aval des bassins versants.

Cet état de fait, qui concerne l'ensemble des capitales provinciales, dégrade très sensiblement le cadre de vie des citoyens et donne une image peu amène des communes.

Les causes identifiées de cette situation sont notamment :

- **Au point de vue institutionnel**, une coordination insuffisante des acteurs du secteur de la gestion des déchets, dont parfois les missions se chevauchent, qui se traduit par un manque de clarté institutionnelle, de cohérence et d'efficacité dans la gestion du secteur ;
- **Au point de vue opérationnel**, une collecte des déchets rendue difficile notamment dans les quartiers sous-intégrés en raison de la faible qualité des infrastructures. A cela s'ajoute l'absence de centres d'enfouissement technique, de traitement et de valorisation des déchets répondant aux normes environnementales ;
- **Au point de vue économique**, l'insuffisance de financements adaptés.

Ces contraintes, qui freinent la modernisation du secteur et la mise en œuvre d'une filière performante de gestion des déchets ménagers urbains et assimilés, justifient la formulation d'une stratégie durable, permettant l'amélioration des aspects institutionnels, opérationnels et économiques du secteur. La sensibilisation des populations à la problématique de la gestion des déchets ménagers et assimilés par le développement de campagnes nationales de communication, sur l'importance de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et les bonnes pratiques, relayées au plan local et impliquant les communautés, devrait également constituer l'un des volets couverts par cette stratégie.

Ainsi, afin de répondre aux défis d'une urbanisation rapide, le Gouvernement gabonais finance, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL2) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet couvre 9 villes à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou. Le PDIL 2 a pour objectifs d'améliorer l'accès des populations des quartiers sous-intégrés aux infrastructures et services urbains et de renforcer les capacités de gestion municipale des villes bénéficiaires du Projet.

Dans le cadre du volet d'appui institutionnel du PDIL 2, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE), en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie (HCECV) et le Ministère de l'Intérieur, de la Justice, Garde des Sceaux, se propose de s'attacher les services d'un Consultant Firme pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale Opérationnelle de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés.

### II. Objectifs du Mandat

L'objectif du présent mandat est d'appuyer les autorités gabonaises dans la préparation d'une **Stratégie Nationale Opérationnelle de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés** qui :

- Fournisse un contexte national pour la gestion intégrée à long terme des déchets ménagers et assimilés ;
- Permette d'identifier les points d'entrée pour des investissements prioritaires dans quatre zones urbaines à proposer par le Consultant et soumis à la validation préalable de l'Unité de Coordination du PDIL2 ;
- Propose un système de gestion des déchets urbains efficace, innovant, équitable, solide et durable, impliquant tous les acteurs du secteur, formels et informels (exemple, les pré-collecteurs, les Organisations Non Gouvernementales, etc.), dans les conditions actuelles du pays, et qui s'appuient, lorsque cela est possible, sur des initiatives locales ou privées.

Le terme « **Déchets ménagers et assimilés** » couvre ici l'ensemble des déchets des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

### III. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- **La proposition d'un système pour améliorer l'accès au service de pré-collecte et de collecte** des déchets dans les villes de l'étude ;
- **La proposition de mécanismes permettant la fourniture de services publics** (ex : collecte, transport, traitement et élimination) adaptés aux besoins et abordables pour les utilisateurs locaux ;
- **La proposition de mécanismes permettant de développer les opérations de valorisation et de recyclage** ;
- **La proposition d'outils** permettant de mieux maîtriser la prolifération des déchets ménagers et assimilés ;
- **La formation de l'administration centrale et des municipalités** à l'utilisation de ces outils et mécanismes.

Dans le cadre de sa mission, le consultant préparera :

- **Une évaluation des performances et contraintes du système actuel** de gestion des déchets ménagers et assimilés au Gabon,
- **Une évaluation de base de la chaîne de valeurs complète des déchets ménagers et assimilés**, comprenant une analyse socio-économique,
- **Deux ou trois modèles conceptuels** pour promouvoir les discussions aux niveaux national et local,
- **Un plan stratégique de gestion des déchets ménagers et assimilés** pour le pays et
- **Des propositions de plans d'actions** pour la réalisation des investissements prioritaires et l'opérationnalisation de la stratégie.

### IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La **Commission Nationale des TIPPEE** invite les firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.

Le Consultant firme devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- **Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires** dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays au sud du Sahara.
- **Avoir une expérience avérée dans l'appui aux collectivités locales**. Les références sont obligatoires.
- **Avoir une connaissance des directives et exigences de la Banque mondiale** et/ou d'autres partenaires internationaux au développement en matière de protection environnementale et sociale serait un atout.
- Avoir des expériences d'animation de processus Consultatif/Participatif.
- Avoir une bonne connaissance du Code de l'Environnement Gabonais serait un atout.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet /une firme sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014".

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org) et [fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org) ou par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 ou 04 12 45 45 aux heures suivantes : de 8h00 à 16h00 (heure locale).

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE OPERATIONNELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS** »

Les Manifestations d'intérêt (MI) écrites en français en Cinq (05) exemplaires (un (1) original et (4) quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **30 septembre 2019 à 12 heures 00**.

Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP. : 22 Libreville/ Gabon

Tel : (+241) 01 73 19 63

E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)